



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du vendredi 20 juin 2014 à 18H30

Membres : Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 13.06.2014
Date d'affichage : 13.06.2014

(SEANCE DU 20 JUIN 2014)

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Bruno LAFON, Maire.**

Présents : LAFON B. - GARNUNG V. – POCARD A. – MATHONNEAU M. –
BORDET B. – CAMINS B. – BONNET G. – BAC M. – GALTEAU
JM. – CALLEN JM – OMONT JP. – BALLEREAU A. – BELLIARD
P. – ZABALA N. – LASSUS-DEBAT PH. – ENNASSEF M. -
LEWILLE C. – LEJEUNE I. – ONATE E. – BANOS S. –
LABERNEDE S. – BOURSIER P. - GRARE A. – CASTANDET M. –
CAZAUX A. –

Absent excusé : RAMBELOMANANA S. (Procuration à LAFON B.)
MARINI D. (Procuration à POCARD A.)
ROS Th. (Procuration à CASTANDET M.)
DESPLANQUES Th. (Procuration à CAZAUX A.)

Madame Catherine LEWILLE a été nommée secrétaire.

DELIBERATION N°14 – 068 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Monsieur Bruno LAFON, Maire, indique que :

Vu la loi organique n° 2005-1562 du 15 décembre 2005 modifiant les dates de renouvellement du Sénat ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014 relative à la désignation des délégués ;

Pour les communes de plus de 9000 habitants tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, il convient toutefois de procéder à l'élection des membres suppléants qui sont fixés au nombre de 8 pour la ville de Biganos.

Les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune (Article R 132 du code électoral) au scrutin de liste, composée alternativement de candidat de chaque sexe, à la plus forte moyenne sans panachage et sans vote préférentiel. (Articles L 289 et R 138 à 142 du code électoral).

La liste des candidats doit être déposée auprès du maire, et au plus tard jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Dans ces conditions, le maire fait appel aux différentes listes candidates, étant entendu que cette élection repose sur le principe d'un scrutin de liste à bulletin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose la liste de candidats suivants :

- Jean COURDE
- Annie FERRARI
- Alexandre VATSKIL
- Eve DUBROCA
- Jean-Paul SABOUA
- Marie-Anne SCOTT
- Michel LAPLANCHE
- Laurence HAURIE

Madame Annie CAZAUX propose la liste de candidats suivants :

- Véronique WARTEL
- Joël GALINEAU
- Monique DAUCH
- Norbert GOMEZ
- Hélène GUINAUD
- Michel LAPORTE-FAURET
- Arlette DUMORA
- Bernard LATXAGUE

Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) **29**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau **0**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....**29**

Nom de chaque liste	Suffrage obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste « Bruno LAFON »	25	—	7
Liste « Pour un autre Biganos »	4	—	1

Sont élus suppléants :

- **Jean COURDE**
- **Annie FERRARI**
- **Alexandre VATSKIL**
- **Eve DUBROCA**
- **Jean-Paul SABOUA**
- **Marie-Anne SCOTT**
- **Michel LAPLANCHE**
- **Véronique WARTEL**

